



VILLE DE BLÉRE - 37150

35, rue de Loches B.P. 35 37150 BLÉRE • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88
Internet : www.blere-touraine.com • E-mail : mairie@blere-touraine.com

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2008

Etaient présents : M. FORTIER, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON J-Jacques, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. RAFEL Jean-Serge, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : Mme BABY Claudine (pouvoir à Mme LE BRIS Joëlle).

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 35 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire.
Mme BAROU Françoise est nommée secrétaire.

POINT I - COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 10.04.08

Sans observations, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

POINT II - COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① URBANISME – LOGEMENT

PROJET I.G.H. PROMOTION - REUNION DU 20 Février 2008

Objet : Présentation d'un nouveau projet de la Sté I.G.H. PROMOTION sur le terrain – propriété de la succession OLIVRON rue de la Vasselière - Invité : M. GRECO – IGH PROMOTION

Ce terrain est classé actuellement au P.O.S. en zone 1 NA. M. CHAUVEL fait l'historique des différentes réunions ayant eu lieu sur le sujet et commente les plans existants. Il remet pour lecture, les avis de l'architecte conseil de la DDE ainsi que celui du paysagiste conseil de la D.D.E.,

M. GRECO expose son projet et développe ses arguments techniques et commerciaux.

Les membres de la Commission font part également de leurs observations.

En résumé, ceux-ci s'inquiètent :

- 1) du nombre important de logements envisagés,
- 2) de la conception technique de ceux-ci,
- 3) de leurs aspects (toitures et formes) et de leur insertion dans le paysage,
- 4) des accès par rapport aux rues concernées (Vasselière et Varenne).

En finalité, les membres de la Commission donnent un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

M. GRECO propose une visite sur un site comparable à la Ville aux Dames. .../...

- M. OMONT fait part des remarques suivantes :
 - Manque de qualité de ces réalisations,
 - Risque de générer de grandes nuisances sur le secteur (circulation...)
 - Densification importante de la population dans le secteur.

Il est suggéré la possibilité de demander l'avis des riverains.

B/ REUNION DU 24 AVRIL 2008

PRESENTATION DU NOUVEAU PROJET EURL PIER HEXAGONE

Place de la République

Après un tour de table et un vote (6 voix contre – 1 abstention), les membres de la Commission indiquent qu'ils ne souhaitent pas voir se construire un immeuble à cet emplacement.

Ils souhaitent préserver l'environnement à proximité du jardin public et de la piscine.

Sur la construction présentée, les membres de la Commission relèvent :

- 1) l'aspect inesthétique des 2 pignons côté Avenue Delaunay,
- 2) l'entrée et sortie du garage sur l'avenue à proximité du carrefour,
- 3) la terrasse surplombant la propriété voisine.

Sur l'environnement :

- 1) proximité de la piscine avec les nuisances sonores,
- 2) proximité du carrefour avec les nuisances sonores,
- 3) dégradation de l'environnement du jardin public et de la chapelle Jehan de Seigne.

Il apparaît donc **qu'il y a lieu de revoir le projet.**

Sur le principe du refus à construire, il y a lieu de :

- 1) Prendre contact avec les services de l'Etat (D.D.E.) sur le respect du droit du sol (respect du P.O.S.) qui incombe au Maire,
- 2) Prendre contact avec l'Architecte des Bâtiments de France sur l'aspect architectural, compte tenu de la proximité de la Chapelle (monument classé)
- 3) Prendre contact avec le Cabinet Huit et Demi qui instruit notre P.L.U. sur l'utilisation du sursis à statuer,
- 4) Prendre contact avec le Notaire du vendeur du terrain sur l'application et la validité de la nouvelle D.I.A.

Toutes ces recherches seront nécessaires afin de savoir si l'on peut s'opposer à cette construction sur ce site, en respectant la réglementation.

- M. OMONT reconnaît l'impossibilité de s'opposer au projet, sauf exercer le droit de préemption (sur le terrain).
- M. CHAUVEL rappelle que, pour exercer le droit de préemption, il faut avoir un projet constructif et cohérent. De plus, le prix de cette propriété est très élevé.

C/ REUNION DU 29 AVRIL 2008

SUITE DU PROJET EURL PIER HEXAGONE- Place de la République

M. CHAUVEL rend compte de ses démarches auprès des services de l'Etat (DDE – M. VOURGALIDIS – Service juridique), du Cabinet HUIT ET DEMI, de l'Etude NURET et de l'Architecte des Bâtiments de France M. DOUALE.

Il apparaît :

- 1) M. VOURGALIDIS de la D.D.E. confirme que le droit du sol est de la responsabilité du Maire à travers son règlement (P.O.S.) et que, dans l'état d'avancement actuel de notre P.L.U. (notre P.A.D.D. « Plan d'Aménagement et de Développement Durable » n'étant pas réalisé), on ne peut utiliser le sursis à statuer pour ce projet.
- 2) Pour ce qui concerne le droit architectural, compte tenu du fait que le projet se situe dans un périmètre protégé par les Bâtiments de France avec covisibilité directe, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui décide de la forme et de la disposition du bâtiment sur le terrain.

A ce jour, l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable sur ce projet.

- 3) Le Cabinet HUIT ET DEMI confirme que l'on ne peut utiliser le sursis à statuer compte tenu de l'avancement de notre P.L.U. et de la non réalisation de notre P.A.D.D.
- 4) Pour l'utilisation du droit de préemption, le Notaire indique que la D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise en mairie le 21 avril 2008 est non avenue car le précédent document reçu en septembre 2007 est valable un an (courrier du 29.04.08). On ne peut donc pas préempter la vente, encore faudrait-il avoir un projet réel et sérieux. Il est donc évident que, dans cette affaire,

- 1 - Le POS autorise cette construction,
- 2 - L'Architecte des Bâtiments de France autorise cette construction,
- 3 - Nous ne pouvons préempter la vente,
- 4 – Nous ne pouvons utiliser le sursis à statuer.

Dès lors, nous ne pouvons pas nous opposer à la réalisation d'un immeuble sur ce terrain sauf, bien entendu à se mettre hors la Loi et ester au Tribunal Administratif avec tous les risques (pour la Commune) que cela entraînerait : perte du procès avec versement de dommages et intérêts
. au vendeur du terrain
. au promoteur et dans tous les cas, restitution de ceux-ci dans leurs droits et...finalement, construction autorisée.

Aussi, après réflexions, les membres de la Commission présents (ainsi que M. MORELLI m'ayant donné ses instructions), acceptent le principe de la construction sur ce terrain, partant de l'idée qu'il vaudrait mieux « un bon accord qu'un mauvais procès ».

Toutefois, ils souhaitent qu'il soit rediscuté avec le promoteur et son architecte et l'architecte des Bâtiments de France, de la conception et du positionnement du bâtiment notamment vis-à-vis de l'avenue Delaunay.

.../...

D/ COMMISSION D'URBANISME du Mardi 15 mai 2008

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de construire

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	LIBER SYLVIE JACQUET BERNARD	MAISON D'HABITATION	LA TOUCHE	YD 360/ 364 /367	UBcA	FAVORABLE
PC	IGH PROMOTION	61 MAISONS	CLOS DE LA VASSELIERE	ZL 126, 894, 1033p	1NAs	DEFAVORABLE voir rapport
DP	CHAUMERET JEAN LILIAN	POSE PORTAIL	13 RUE DE LA FONTAINE SAINT MARTIN	ZH 456 P	UBb	FAVORABLE
DP	JAUNAY PIERRE	CLOTURE	90 RUE DE LA VARENNE	ZL 296	Ubas	FAVORABLE
DP	KREWER MARC	POSE CLIMATISEURS	45 RUE GAMBETTA		UA	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	BIBAUD THIERRY	REHAUSSEMENT TOITURE	10 AVENUE CARNOT	AD 147	Ubs	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	MODOT LUC	POSE DE VELUX ET ŒIL DE BŒUF	26 QUAI BELLEVUE	AB 116	UA ai	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	INEO ATLANTIQUE NANTES SERVICES	CHANGEMENT DES ENSEIGNES DU CREDIT LYONNAIS	29 RUE DU PONT	AB 376	UA i	FAVORABLE S/réserve avis ABF
DP	TEXEIRA BERNADETTE	POSE PORTAIL	28 RUE GAMBETTA	AC 502	UA bi	FAVORABLE
DP	CARTIER ERIC	CLOTURE	35 RUE CHARLES SIMON	ZI 813, 820	UB	FAVORABLE
DP	KAEPLER NICOLE	DIVISION 1 LOT	RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	ZH 455, 456	UB b	FAVORABLE
DP	RANGER GUY	TRANSFORMAT. FENETRE EN PORTE	LA COLLINERIE	ZC 523	NB	FAVORABLE
DP	MAUDUIT JEAN	DIVISION	LES BOURNAIS DE TOUCHERONDE	YE 137	NB	FAVORABLE
DP	CHENEAU SYLVAIN	ABRI DE JARDIN	18 RUE DES CHAPELAINS	YE 136	NB	FAVORABLE
DP	LAUBIE ANDRE	CLOTURE	39 RUE DE LA VARENNE	ZL 1168	UB a	FAVORABLE
DP	EMMA PIZZA	ACCESSIBILITE PIZZERIA	45 RUE GAMBETTA	AD 101	UA	FAVORABLE S/réserve accord commission accessibilité
DP	CHANTELOUP LIONEL	OUVERTURE FENETRE EN PIGNON	66 RUE DE TOURS	AE 68 499	UB	FAVORABLE
DP	BOUTET ROLAND	CLOTURE	LES OUCHES	YS 57	NB	FAVORABLE
CU A	Maître CHEVALLIER	informatif	12 rue du Général de Gaulle	AE 425, 427		Informé

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE et les services consultés.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.**

.../...

② COMMISSION CIRCULATION DU 29 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR :

- POINT SUR LE PLAN DE CIRCULATION

Remise à chaque membre de la commission et commentaire d'un exemplaire du plan local de déplacement et du schéma de cohérence des espaces publics réalisés en 2002 et adopté en 2003. Après débat, il s'avère que certains éléments sont à remettre à jour, notamment, il serait nécessaire d'effectuer des comptages sur certains axes de circulation suite aux modifications des flux en raison de l'ouverture de l'autoroute.

Il sera nécessaire que les membres de la commission, après réflexion, se prononcent sur le fond et les priorités à donner aux différents travaux.

- POINT SUR LE STATIONNEMENT :

Il est remis à chaque membre de la commission la liste (et le nombre) des places de stationnements matérialisées sur la commune.

Il s'avère que depuis l'arrivée du nouveau policier municipal, la rotation des véhicules dans l'hyper centre est beaucoup plus importante qu'auparavant et que les places se libèrent plus rapidement.

Les membres de la commission ne souhaitent pas augmenter le nombre de places payantes, mais privilégieraient la solution « Zone bleue » autour du centre (ex : rue des Déportés, au bas du pont, sur le mail...)

L'aménagement de cheminements piétons pour relier les différents parking plus excentrés [parking de la piscine, de la rue des Regains, futur parking rue Belle (ex Ets Hubert)] est indispensable, (*à noter que l'ouverture du cheminement piétons allant de la rue du 8 mai jusqu'à la place St Julien est déjà très fréquenté bien que son état ne soit pas très bon pour le moment*).

Une remise en état du parking du quai Bellevue, sous les platanes, est souhaitable, même sommaire.

Après vote à main levée, la majorité des membres présents est favorable à la régularisation du stationnement le long de l'église après élargissement de la voie.

- AUTORISATION ET TARIFS DES TERRASSES

Les membres de la commission trouvent les terrasses dans le centre ville, agréables, cependant, le libre accès au domaine public doit être préservé et respecté. Les « clôtures » végétales installées par certains propriétaires devront donc être limitées.

La sécurité des piétons doit également être préservée ; c'est pourquoi il faudra revoir l'autorisation donnée aux terrasses sur les trottoirs, le long des établissements.

Les propriétaires ainsi que les représentants de l'Union Commerciale seront invités en mairie pour revoir tous ces points.

- COURRIER DES RIVERAINS DE LA RUE DU REFLESSOIR :

A la demande des riverains, un « coussin berlinois » et une « écluse » ont été installés rue du Réflessoir, après le parking.

Or, il s'avère que cette installation est très bruyante et gêne les riverains immédiats.

Les membres de la commission acceptent le démontage de ce dispositif et proposent une étude globale du problème.

- Après large débat, M. le Maire demande de surseoir à la décision de modification du stationnement le long de l'Eglise, afin d'ouvrir la concertation avec les commerçants.

- Mme BAROU fait un compte-rendu rapide de la réunion avec les cafetiers concernant les terrasses. Il leur a été rappelé la réglementation concernant l'occupation du domaine public et la nécessité de préserver la sécurité des piétons.

Le règlement sera revu et précisé, notamment le rangement du mobilier composant les terrasses en dehors de la saison estivale. Le domaine public doit rester accessible à tous.

.../...

- Concernant la rue du Reflessoir, les membres de la Commission se rendront sur place pour apprécier les travaux nécessaires afin d'atténuer les nuisances dues aux camions travaillant à l'agrandissement du collège.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

③ COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT - VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC

Réunion du lundi 5 mai 2008

Ordre du jour :

- Rue de la Croix de Beauchêne,
- La Binetterie,
- Voirie rurale,
- Réhabilitation du réservoir route de Luzillé,
- Avenant au marché « Travaux de restructuration assainissement et voirie au camping »
- Convention SATESE relative aux études spécifiques des Ets Industriels,
- Assainissement du village des Ouches
- Question diverses.

I – RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE

Examen du projet concernant la dernière tranche (des numéros 44 à 85) :

- dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques (Maître d'œuvre : SIEIL),
- création d'un réseau d'eaux pluviales, - réhabilitation du réseau d'eau potable,
- trottoirs, voirie, éclairage public.

Estimation du Cabinet BASTARD, Maître d'œuvre : 628 000 € H.T. Une variante sera demandée dans le dossier d'appel d'offres pour le busage de 150 mètres de fossé. Une réunion publique avec les riverains est prévue le 27 mai 2008. Début des travaux : 15 septembre 2008 pour une durée de 6 mois.

La Commission propose au Conseil Municipal d'approuver ce projet afin de lancer la procédure d'appel d'offres.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

II – LA BINETTERIE (2^{ème} tranche)

Examen du projet réalisé par le Cabinet Merlin :

- busage en diamètre 600 (de M. DELEPINE à M. MAISON),
- pose de bordures et caniveaux devant les habitations en dessous du niveau de la route,
- aménagement paysager de la « placette », - réfection de la voirie.

Estimation des travaux : 160 000 € T.T.C. Une réunion publique avec les riverains sera organisée. Travaux prévus en octobre.

La commission demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

III – VOIRIE RURALE : Réfection du chemin rural n° 146 aux Vallées

Suite à la demande de M. RIGAL, plombier, qui a installé son entreprise au bout du chemin rural n° 146 (débouchant sur le RD 31 aux Vallées), une estimation a été réalisée par la SARL STABI-SOL. Coût estimé des travaux : de 8 000 à 10 000 € pour 110 mètres.

Une autre consultation d'entreprises sera faite pour un essai de renforcement de chaussée avec chaux, liant ciment et bi-couche, qui pourraient se généraliser sur certaines voies communales.

Les membres de la Commission proposent au Conseil Municipal d'accepter la réalisation de ces travaux.

***** Après large débat, les travaux sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

IV – REHABILITATION DU RESERVOIR ROUTE DE LUZILLE

Le 15 novembre 2007, le Conseil Municipal a retenu le cabinet SAFEGE (anciennement SAUNIER TECHNA) pour une mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau des Ouches et du réservoir route de Luzillé.

En 2008, seuls les travaux du réservoir route de Luzillé seront réalisés.
Ces travaux consistent à revoir l'étanchéité (fond, parois et plafond).

Un dossier d'avant projet sera prochainement soumis à l'avis de la commission.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

V – AVENANT AU MARCHE « Travaux de restructuration de l'assainissement et voirie au camping »

- Surcoût de 3 825 € H.T. pour la voirie de la rue du Commandant Lemaître (gravillonnage trottoirs et parking),
- Fourniture et pose de 2 candélabres pour l'éclairage de la zone du camping réservée aux groupes : 4 600 € H.T.

TOTAL : 8 425 € H.T. soit 3,39 % du marché initial.

Cet avenant ne nécessite pas de procédure de la commission d'appel d'offres (montant inférieur à 5 % du marché initial). La Commission propose au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.**

VI – CONVENTION S.A.T.E.S.E.

Le SATESE est missionné pour le suivi de la qualité des effluents des Industriels, rejetés dans le réseau assainissement. Sont concernés : à Bléré, les Etablissements VOLABEL, BLANC FOUSSY, la CAVE COOPERATIVE, à La Croix en Touraine les Ets GODINAT.

Coût : 524 € par an.

Rappel : cette convention est renouvelable chaque année.

La Commission propose au Conseil Municipal de reconduire cette convention.

* M. OMONT demande s'il y a eu des anomalies constatées suite aux interventions du SATESE.

* M. PHILIPPEAU confirme quelques anomalies mais remarque des difficultés pour les résoudre.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reconduction de cette convention.**

VII – ASSAINISSEMENT VILLAGE DES OUCHES

Le dossier avait été présenté lors de la commission du 14 janvier 2008. M. BISSON avait alors proposé que la décision soit prise par la nouvelle Commission après les élections municipales.

Deux solutions sont proposées :

- assainissement semi-collectif avec lagunage sur une surface plantée de roseaux,
- assainissement collectif avec raccordement au réseau gravitaire sur une longueur de 1082 m.

L'ensemble des membres de la Commission propose de raccorder le village au réseau collectif (existant à la sortie du village de la Roche).

La Commission propose de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin qui a réalisé l'étude préliminaire.

La Commission demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le raccordement du hameau des Ouches au réseau collectif d'assainissement.**

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Pour information : les travaux de réhabilitation de la rue de Loches et du mail Victor Hugo seront étudiés conjointement par les commissions « Voirie » et « Circulation ».

④ COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

REUNION DU MARDI 13 MAI 2008

AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

Rentrée sept. 2007 : 165 enfants répartis sur 6 classes

Information sur les crédits scolaires : Mme Papin est surprise de n'avoir aucune augmentation sur le poste « transports sorties ».

Informatique : installation d'un poste plus performant dans le bureau de la Directrice, le sien ira dans la bibliothèque qui est informatisée; 2 postes vont être installés dans les 2 classes de grande section.

Création par l'Education Nationale d'une base élèves sur internet.

Ecole Élémentaire Balzac

Rentrée sept. 2007 : 302 élèves dont 12 en CLIS soit 290 élèves sur 12 classes

Information sur les crédits scolaires.

Salle informatique : elle a été créée en 1997 et se compose de 16 ordinateurs de 3 à 10 ans, un renouvellement est prévu actuellement de 2 par an; la remise aux normes de la salle va être effectuée car le câblage n'est plus approprié.

Les 2 Ecoles

Inscriptions rentrée 2008/2009 : 13-15 et 16 mai 08.

Grève du 15 mai : les 2 écoles seront fermées, il n'y aura pas de dispositions communales d'accueil ce jour là.

Cantine

Les travaux de sanitaires et vestiaires sont terminés.

.../...

AFFAIRES SPORTIVES

SGB

SGB Karaté :

Lors de son Assemblée Générale du 3 avril, cette section composée de 37 licenciés dont 14 enfants a présenté un bilan équilibré avec un maintien de cotisations.

SGB Gymnastique Volontaire :

Lors de son Assemblée Générale du 3 avril, cette section composée de 82 licenciés, dont 4 hommes, a présenté un bilan avec un résultat positif et un maintien de cotisations.

Conseil d'Administration du 25 avril :

Lors de ce Conseil d'Administration, le Président Jean Serge Rafel a parlé des Olympiades qui se dérouleront les 5 et 6 juillet. Un membre par section a été désigné et une prochaine réunion aura lieu le 23 mai.

Réforme des statuts de la SGB :

La SGB regroupant 10 sections fonctionnait sous forme d'associations omnisports ; le Président, Jean Serge Rafel, était l'unique responsable juridique et financier.

Une nouvelle structure va être mise en place : chaque section deviendra une association autonome et responsable et la SGB deviendra une fédération afin d'aider et conseiller les associations.

Une commission composée de membres de différentes sections travaille sur les modalités de cette nouvelle union afin que celle-ci soit mise en place pour la prochaine saison.

- M. RAFEL Précise que les Olympiades sont annulées suite à la défection de deux sections.
- M. OMONT demande où en est le projet d'agrandissement de l'école primaire (2 classes).
- M. GAUTHIER l'informe de la modification des règlements applicables dès 2012 concernant l'accessibilité des handicapés. C'est pourquoi il a demandé à l'architecte d'intégrer ces nouvelles données au projet qui sera engagé sur le budget 2009, compte tenu qu'il n'y avait pas urgence.

⑤ CULTURE – JEUNESSE – FETES – TOURISME – ASSOCIATION

Réunion du 14 mai 2008

1 – ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Consultables auprès du secrétariat, ce dossier a été examiné par les membres de la commission, Les choix sont soumis à votre approbation.

En préambule, il est rappelé que chaque association doit fournir avec chaque demande, son bilan de l'année écoulée, son rapport moral et/ou d'activités ainsi que son projet de budget.

Quatre associations n'ont pas transmis de documents suffisants, chacune sera contactée afin de compléter les informations avant versement.

Deux remarques concernent les plus gros postes proposés :

- le Centre Socio-Culturel intègre pleinement l'A.L.S.H. depuis le 1^{er} janvier 2008. La subvention proposée de 55.000 € devient globale et intègre les 3 postes précédemment accordés à l'ex. M.J.C. plus celle du Centre de Loisirs.

.../...

- Pour mémoire, le montant global accordé en 2007 était de 53.500 €, soit une augmentation de 2.8 % pour 2008.
- La subvention accordée à la S.G.B. en 2007 avait pris en compte l'intégration du Karaté et de la Gymnastique volontaire, justifiant la somme allouée de 49.000 €. Pour l'exercice 2008, une subvention de 53.000 € est sollicitée, soit une augmentation de 8.16 %. La commission propose une augmentation de 4 % arrondie à 51.000 €.

Pour mémoire, le montant global des subventions qui vous est proposé s'élève à 162.743 € soit + 2 % par rapport à 2007.

Proposition 2008

Associations	2003	2004	2005	2006	2007	2008
FNDIRP	65	75	80	100	100	100
Amicale des Médaillés Militaires	65	75	80	100	100	100
Prévention routière	130	135	140	145	150	150
Jumelage Bléré-Guily-Teskawt	200	200	200	200	200	200
Jumelage Bléré-Garrel	385	385	400	400	410	410
ASSAD (Ass. Soins et Services à Domicile)	1 400	1450	1 500	1500	1 550	1600
Association des Paralysés de France	260	260	260	280	280	280
Coopérative scolaire + USEP	1 300	1300	1350	1350	1 350	1350
Projet d'Ecole	600	600	650+350	650	650	650
Centre Socio-Culturel (ex.MJC)	40 000	42 000	43 000	44 000	45 000	55.000
Animation d'été (M.J.C.)	1 375	1 500	1 650	1650	2 000	
Bibliothèque de Bléré (MJC)	1 275	1 500	1650	1650	2 000	
Comice agricole (0,05 € par habitant)	233	233	233	233	233	
Vélo-Club Blérois	1 750	1 800	1 850	1 900	1 950	2000
Société protectrice des animaux	250	250	250	250	250	250
Multisports	39 000	41 000	42 500	44 000	49 000	51.000
* aide except. Handball					3 100	0
Transport foot	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	3100
Ecole de musique et Chorale	31 000	32 750	34 000	34 500	35 000	35.500
Orchestre d'Harmonie	2 500	2 500	2 600	2 600	2 700	2800
* Wallerfangen * <i>Concours déplaçants</i>	1 500	-			1 700	/
Centre de loisirs sans hébergement	3 900	4 000	4 500	4 500	Versé	A rejoint le Centre Socio-Culturel
Sté de pêche APPMA	160	170	170	170	170	170
Association Coup de Pouce	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2100
Amicale du Personnel Communal	3 600	3 700	3 750	3 800	3 850	3900
ADAVIP (Aide aux victimes d'infractions pénales)	500	550	600	600	600	600
Ass. Valchantray Bateau Ville de Bléré	800	500	500	500	500	500
Cher en Scène		1 000	800		800	/
Mouvement Vie Libre	100	100	100	150	150	150
Croix Rouge (portage des repas)	100	100	100	150	200	250
AFTADEL	200	200	200	200	200	200
Secours Catholique	100	100	100	100	100	100
Banque Alimentaire			200	200	320	Via le CCAS
RESERVE POUR AIDE EXCEPTIONNELLE						
TOTAL demandé	145 000	150 000	153 000	155 000	160 000	162.743

* subvention exceptionnelle

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.

.../...

2 – FESTIVITES DES 13 et 14 JUILLET

La commission est informée que le feu d'artifice ainsi que l'orchestre sont, pour des raisons évidentes de calendrier, retenus depuis plusieurs mois.

L'organisation sera définie lors de la prochaine réunion de la Commission.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Un inventaire sommaire de l'existant et des pistes de réflexion sont évoqués. Une mise au propre sera adressée à chaque membre de la commission afin de préparer un programme d'actions pour les mois à venir. La date du 10 juin est retenue.

POINT III - POINTS FINANCIERS

1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2008

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2008 en fonction des propositions de la Commission des Affaires Culturelles (voir rapport de la Commission).

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) précise que lorsque la subvention attribuée à une association dépasse 23 000 €, la commune doit signer une convention avec cette association. Cette convention précise notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Conseil devra donc autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations concernées, à savoir le centre socio-culturel, la Société de Gymnastique de Bléré et l'école de musique.

*** MM. RAFEL et REUILLON sortent de la salle au moment du vote.**

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les versements de subventions 2008 proposés par la commission des affaires culturelles (voir tableau page 10) et autorise M. le Maire à signer une convention avec les associations percevant plus de 23.000 €.**

2- CESSION DE TERRAIN ZI ST JULIEN – ANNEE 2006

Régularisation d'une écriture comptable

En 2006, la Commune a vendu un terrain à M. RODRIGUES en face du garage PEUGEOT (acte du 21/06/06 – 13 902 € HT). Cette cession a été enregistrée dans la comptabilité mais les opérations de sortie du bien de notre inventaire n'ont pas été faites.

Cependant, suite à une observation du trésorier, nous devons obligatoirement régulariser cette écriture, qui n'aura pas d'incidence sur la masse budgétaire puisque les opérations de "sortie d'actif" sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Concrètement, il conviendra d'annuler le titre de recettes émis en 2006 pour la vente et refaire en 2008 l'ensemble des écritures (vente + sortie d'inventaire + constat de la plus value).

Le Conseil Municipal devra délibérer pour justifier cette régularisation et attester de la transparence de la comptabilité.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette régularisation et atteste de la transparence de la comptabilité.**

3- REDEVANCE ASSAINISSEMENT (tarifs applicables au 1^{er} juillet 2008)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs actuellement en vigueur, conformément aux décisions qui avaient été prises au moment du vote du Budget.

Rappel des tarifs pour facturation du 01/07/08 au 30/06/09 :

Usagers raccordés :

- abonnement : 72 €
- consommation : 0,66 € / m³

Usagers non raccordés :

- consommation forfaitaire facturée : 100 m³ x 0,66 €

Usagers raccordés mais ayant un puit :

- abonnement : 72 €
- consommation forfaitaire facturée pour 1 personne : 40 m³ x 0,66 €
- consommation forfaitaire facturée pour 2 personnes : 70 m³ x 0,66 €
- consommation forfaitaire facturée pour 3 personnes et plus : 100 m³ x 0,66 €

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

4- ASSAINISSEMENT ET VOIRIE DU CAMPING MUNICIPAL

Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant au lot "voirie"

L'entreprise BSTP, titulaire du lot n° 2 "voirie – éclairage public", a réalisé des travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage (voir rapport commission voirie)

Montant initial :	248 200,10 € HT	
Avenant :	+ 8 425,00 € HT	(+ 3,39 %)
Montant final :	256 625,10 € HT	(= 306 923,62 € TTC)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mai et a émis un avis favorable.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché BSTP pour travaux supplémentaires.**

5- CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE CLUB DE TENNIS

Autorisation donnée au Maire pour signer les avenants au marché

A la demande du maître d'ouvrage, et en concertation avec le club de tennis, des modifications sont intervenues lors des travaux ; le tableau ci-dessous récapitule les plus et moins values de chaque lot.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants au marché avec les titulaires concernés. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mai et a émis un avis favorable.

.../...

Désignation du lot	Titulaire	Montant initial en € HT	Avenant en € HT	Montant final en € HT
Lot 1 : VRD	BRIAULT 37530 NAZELLES NEGRON	41 802,79	+ 3 648,63	45 451,42
Lot 2 : maçonnerie	BRIAULT 37530 NAZELLES NEGRON	52 309,14	- 17 188,70	35 120,44
Lot 3 : charpente-bardage	THIBAUT FRERES 37310 REIGNAC S/ INDRE	60 299,75	+ 3 583,43	63 883,18
Lot 5 : menuiserie intérieure	BRUYNEEL 37150 BLERE	18 930,00	- 2 916,00	16 014,00
Lot 7 : cloisons-doublage	TOURAIN PLAQUISTE 37550 ST AVERTIN	14 886,20	+ 1 408,52	16 294,72
Lot 8 : carrelage-faïence	ABC (ex BRAZILIER) 37400 AMBOISE	13 529,23	+ 200,00	13 729,23
Lot 10 : plomberie-sanitaires	MANGEANT 37530 POCE S/ CISSE	5 049,00	- 337,00	4 712,00
Lot 11 : électricité	FOUCAULT-LOUVAIN 37150 LA CROIX EN TNE	9 898,55	+ 513,08	10 411,63

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer les avenants au marché.**

IV - AFFAIRES IMMOBILIERES

1) ACQUISITION HALGRIN pour alignement 23, rue Charles-Simon

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition pour l'Euro symbolique, des parcelles ZI 1066 et 1069 à la Luisan, respectivement pour 69 ca et 8 ca. Cette acquisition permettra l'alignement rue Charles-Simon et d'autoriser le Maire à signer l'acte par devant Maître JACOB – Notaire à Amboise.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour cette acquisition pour l'euro symbolique.**

- 2) ACQUISITION d'un terrain CASTAGNER aux Aigremonts

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un terrain à proximité du moulin des Aigremonts cadastré ZI 772 et partie de la 768 pour une superficie d'environ 3300 m² pour la somme de 85.000 € et autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir par devant Maître MODOT – Notaire à La Croix-en-Touraine.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour cette acquisition au prix de 85.000 €.**

- 3) CESSION D'UN TERRAIN AU CLOS DU BOIS PATEAU AU GFA PONLEVOY

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession d'un terrain au G.F.A. PONLEVOY FRERES cadastré YL 29 de 450 M² au prix de 120 € - valeur estimée par les Domaines.

Cette cession se fait à leur demande, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour cette cession au prix de 120 € par devant Maître MODOT – Notaire à La Croix-en-Touraine.**

V - VOIRIE - EAU – ASSAINISSEMENT – ECLAIRAGE PUBLIC

1- APPROBATION DU DOSSIER DE LA CROIX DE BEAUCHENE

- LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHÉS

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier de travaux de la rue de la Croix de Beauchêne et d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres (voir rapport voirie du 5 mai 2008)

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres des travaux rue de la Croix-de-Beauchêne et à signer les marchés correspondants dans la limite du montant estimatif des travaux.**

2- PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX France TELECOM DE LA RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE

Au dernier Conseil Municipal, il a été confié au S.I.E.I.L., la maîtrise d'œuvre de l'effacement des réseaux de la rue de la Croix de Beauchêne. La participation demandée par le SIEIL est de 64.776,52 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette participation et d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser la participation de la Commune à l'effacement des réseaux France Télécom rue de la Croix de Beauchêne et la signature de la convention de maîtrise d'œuvre par le Maire.**

3- APPROBATION DU DOSSIER DE TRAVAUX DE LA BINETTERIE

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier de la Binetterie 2^{ème} tranche et d'autoriser le Maire à signer le marché qui en découlera.

Les travaux sont prévus en octobre. Le coût estimatif est de 160.000 € TTC

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour les travaux de la Binetterie 2^{ème} tranche et autorise le Maire à signer le marché dans la limite du montant estimatif des travaux.**

4- ASSAINISSEMENT DES OUCHES – MAITRISE D'ŒUVRE DU CABINET MERLIN

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet MERLIN qui réalisera une étude préliminaire sur ce projet.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin.**

5- CONVENTION AVEC LE SATESE POUR LE SUIVI DES EFFLUENTS AVEC LES INDUSTRIELS

La mission proposée par le SATESE consiste à apporter à la collectivité, une assistance dans le cadre du suivi des raccordements industriels au réseau d'assainissement. Les quatre industriels concernés sont la Cave Coopérative, Blanc Foussy, Godinat et Volabel. Plusieurs passages sur ces différents sites sont prévus à des périodes précises, la collectivité y sera conviée.

Il s'agit d'un renouvellement, la première convention a été signée en 2007 (conseil de mai)

Le coût de la prestation pour l'année 2008 s'élève à 524.59 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour l'année 2008 et d'autoriser le maire à la signer.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention pour l'année 2008 et autorise le Maire à la signer.**

.../...

VI – RESSOURCES HUMAINES

- CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE CAMPING ET LES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des effectifs du personnel saisonnier conformément au tableau ci-joint.

Camping	Période de recrutement	Indices
2 postes d'agent d'entretien à temps complet (2 mois) + 1 mi-temps (2 mois)	1.07.08 au 31.08.08	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 288
1 poste d'hôtesse d'accueil à temps complet	1.07.08 au 31.08.08	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 288
1 poste de gardien de nuit à temps complet	1.07.08 au 31.08.08	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 288
Espaces Verts	Période de recrutement	Indices
1 poste d'agent d'entretien à temps complet (6mois)	1.06.08 au 30.10.08	1 ^{er} ind. – Ech. 3 – Cat. C Indice Brut 281 – Majoré 288

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur le tableau des effectifs du personnel saisonnier.**

VII - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LE PERMIS DE DEMOLIR DES LOCAUX HUBERT POUR CREATION DE PARKING

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer le permis de démolir des locaux HUBERT rue Belle et le permis d'aménager le nouveau parking.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour signer le permis de démolir les locaux acquis à M. HUBERT et le permis d'aménager le nouveau parking.**

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- INTERVENTION DES DELEGUES :
 - . A la C.C.B.V.C. – M. GAUTHIER
 - . Au SIVOM BLERE – VAL DE CHER – M. BISSON
 - . Au S.C.O.T. – M. CHAUVEL
 - . Au SYNDICAT MIXTE PAYS DE LOIRE TOURAIN

POUR INFORMATION :

Arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal

Arrêté n° 1163 du 15 avril 2008 : réalisation d'un prêt de 300 000 € sur le service assainissement, auprès du Crédit Agricole

Arrêté n° 1164 du 21 avril 2008 : modification de la régie multiservices (dans les recettes encaissées, suppression de la vente des conteneurs OM et des télécommandes handiparc)

Arrêté n° 1165 du 21 avril 2008 : nomination de M. Christian LAMOUR en qualité de préposé à la régie multiservices, pour l'encaissement des frais de garde des animaux égarés

.../...

Arrêté n° 1166 du 21 avril 2008 : loyer Parc Plage pour la saison 2008 = 350 €

Arrêté n° 1167 du 22 avril 2008 : réalisation d'un prêt de 700 000 € sur le budget de la Commune, auprès de la Caisse d'Epargne

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 juin 2008 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.